



**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

N°17-21

Objet :

**Prestations de structures
d'insertion par l'activité
économique bénéficiant d'un
marché public de services
courants**

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
29 avril 2015 ;**

Vu le rapport suivant :

Le Département de la Loire charge Roannaise de l'Eau des prestations et travaux suivants :

- Encadrement de personnel en parcours d'insertion socio-professionnelle dans le cadre d'activités d'entretiens d'espaces ruraux sur le foncier départemental,
- Acquisition de compétences techniques pour le personnel en parcours d'insertion socio-professionnelle.
- Entretien des délaissés et abords des ouvrages d'art sur les routes départementales et le traitement des plantes envahissantes,
- Entretien des deux bassins d'orage de la liaison Marclet/Mirandole,
- Interventions sur la Tourbière de la Font Blanche sur la commune des Noés en lien avec le Pôle Aménagement et Développement Durable,
- Fauche tardive d'une prairie sur le site de la forêt de Lespinasse.

Le marché prend effet à la date de sa notification pour une durée de un an. La prestation correspond à 40 jours d'encadrement et d'interventions annuels pour une rémunération de 4 000 € TTC.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'approuver le marché public de travaux sur le Foncier départemental avec le Département de la Loire pour un montant de 4 000€ TTC;

2°) de signer le marché public avec le Département de la Loire.

Roanne, le

27 JUN 2017

Le Président,

Daniel FRECHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20170627-DC17-21-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2017